

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

- MAIS: surveiller les pucerons Rhopalosiphum padi. Noter la date de floraison femelle
- BETTERAVES : maladies du feuillage en progression surtout la rouille

Stade:

De 9 feuilles à floraison femelle : 1 parcelle à 9 feuilles, 1 parcelle à floraison mâle et 8 parcelles à floraison femelle.

Pourquoi noter la date de floraison femelle ?

En maïs fourrage, il est nécessaire de bien cibler le stade de récolte. Ensiler trop tôt a pour conséquence un manque à gagner en rendement et en qualité (teneurs en matière sèche et en amidon) et peut entraîner des pertes par jus au silo. Ensiler trop tard peut entraîner des défauts de conservation suite à des difficultés de tassement (appareil végétatif desséché).

La floraison femelle – sortie des soies - est le premier indicateur de la précocité de la parcelle. Une plante est fleurie quand elle présente au moins une soie (photo), une parcelle est fleurie à partir de 50% de plantes ayant atteint ce stade. Noter la date de floraison femelle permet de déterminer la semaine prévisible de récolte des maïs fourrage.

Rappel : il faut 600 à 650 degrés-jour base 6 depuis la floraison femelle pour atteindre le stade 32% MS. Une deuxième estimation sera à faire fin août par observation du remplissage des grains pour estimer l'avancement de la culture et repréciser la semaine optimale de récolte.

Cette semaine, 10 parcelles ont été observées en Picardie

Maladies

Des pucerons ont été observés dans 8 parcelles :

- Metopolophium dirrhodum
 - entre 1 et 10 pucerons par plante dans 4 parcelles,
 - entre 11 à 50 pucerons par plante dans 1 parcelle.
 - entre 51 et 100 pucerons par plante dans 1 parcelle.
- Sitobion avenae
 - entre 1 et 10 pucerons par plante dans 4 parcelles,
 - entre 11 à 50 pucerons par plante dans 1 parcelle.
- Rhopalosiphum padi dans 2 parcelles
- 1 parcelle avec 1% des panicules à Cottenchy (Somme) :
- -1 parcelle avec 20 à 40 pucerons sur 80% des épis à Burelles (Aisne).

Poursuivre la surveillance vis-à-vis des pucerons, et notamment de Rhopalosiphum padi dont le risque majeur de progression est à la sortie des panicules.

Rappel des seuils de nuisibilité

Pucerons	Description	seuils de nuisibilité
Metopolophium dirrhodum	Couleur vert amande pâle avec une ligne vert foncé sur le dos. Pattes et cornicules non colorées. Taille d'environ 2 mm.	- entre 4 et 6 feuilles : 10 pucerons/pied; - entre 6 et 8 feuilles : 20 – 50 pucerons/pied; - entre 8 et 10 feuilles : 100 pucerons en moyenne/pied; - au-delà de 10 feuilles : 200 pucerons en moyenne/pied. Observez à la face inférieure des feuilles
Sitobion avenae	Couleur variable, souvent d'un vert foncé à brun, voire rose jaunâtre. On le distingue du Métopolophium par ses cornicules caractéristiques noires. Taille d'environ 2 mm.	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. plus de 500 pucerons/pied, avant 10 feuilles.
Rhopalosiphum padi	Couleur vert très foncé à noir avec une zone caractéristique rougeâtre à l'arrière de l'abdomen. Forme globuleuse. Taille inférieure à 2 mm.	Avant 6 feuilles, plus de 10 pucerons ailés/plante avec formation de colonies d'aptères. Au moment de la floraison mâle avec une panicule sur 2 colonisée.

Pyrale

Réseau de piégeage :

Cinquième semaine de captures : les vols se poursuivent. 10 pièges ont été relevés cette semaine. 8 ont permis de piéger de 1 à 14 papillons par piège. 2 pièges n'ont rien capturé.

Cartographie des piégeages de la semaine 30



O capture
De 1 à 3 captures
De 4 à 14 captures
Pas d'info

Nombre de captures depuis le début des piégeages :

Code postal	Commune	26	27	28	29	30	Cumul
2140	BURELLES	0	25	6		9	40
2200	VENIZEL				1	8	9
2250	ERLON	0	8	1		8	17
2330	MONTLEVON		4	3	2	12	21
2350	CUIRIEUX		0	22	8	4	34
2440	CLASTRES	9	10	9	2	1	31
2590	AUBIGNY-AUX-KAISNES		1		3	14	18
60400	NAMPCEL			4	14		18
60540	BORNEL			0	2	6	8
60800	FRESNOY-LE-LUAT	0	0	2	10		12
80290	FOURCIGNY	0					0
80440	COTTENCHY	1	5	5	5	0	16
80640	THIEULLOY-L'ABBAYE	0	0	1	3	0	4
	Total	10	53	53	50	62	
	Nombre moyen par piège	1.43	5.89	5.3	5	6.2	

Suivi des pontes

Des pontes sont observées cette semaine :

- A Cottenchy (Somme) avec 20% de pieds de maïs porteurs de pontes (8% nouvelles pontes et 12% pontes stades tête noire)
- A Bornel (Oise) avec 2% de pieds de maïs porteurs de pontes.

Le seuil de nuisibilité est atteint quand 10 % des pieds portent une ponte







Ponte plus âgée



Stade « tête noire »

Pontes de pyrale du maïs – source photo : SRAL - Picardie

Dans les parcelles à risque, il est nécessaire de suivre l'évolution des pontes, afin de déterminer l'apparition des chenilles de pyrale et le début du stade "chenille baladeuse". Les pontes sont observées sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale, où les papillons déposent généralement leurs œufs.

Chrysomèle des racines du maïs (Diabrotica virgifera) :

Cette semaine, 4 pièges suivis par des observateurs BSV ont été relevés. Aucune chrysomèle piégée pour le moment.

BETTERAVES

Cette semaine le réseau a observé 39 parcelles pour les maladies du feuillage.

Ravageurs

Les noctuelles défoliatrices restent présentes sur la Picardie, cette semaine c'est le site de Nizy-le-Comte dans l'Aisne qui arrive au seuil de nuisibilité avec 56 % de plantes avec morsures, déjections récentes et présence de chenilles. La défoliation étant peu importante. Sur les autres sites renseignés la pression de ces noctuelles reste faible et en dessous du seuil de nuisibilité.

L'activité des pégomyles reste calme sur la région malgré la présence de pontes dans la Somme et dans l'Aisne. La surveillance reste de mise.

Rappel du seuil noctuelles : 50 % des plantes avec traces de morsures, déjections récentes et chenilles visibles dans la parcelle

Maladies

Cette semaine c'est encore la rouille qui domine sur nos 3 départements. 14 parcelles sont au seuil de nuisibilité pour la rouille, 6 parcelles pour les départements de l'Aisne, et Oise, 2 parcelles pour le département de la Somme. Depuis le 15 juillet, 50 % des parcelles du réseau Picard ont atteint le seuil de nuisibilité rouille. 72 % des parcelles pour le département de l'Aisne, 64 % pour le département de l'Oise, et 14 % pour le département de la Somme.

Seuil de nuisibilité : quand 15 % des feuilles observées présentent au moins 1 pustulle de rouille par feuille

La ramulariose est également plus présente en association avec la rouille, à Laffaux dans l'Aisne, Nouard le Franc et Verberie dans l'Oise, et en maladie unique à Nampont Saint Martin dans la Somme.

Seuil de nuisibilité : quand 5 % des feuilles observées présentent au moins 1 tache fructifiée (ponctuation blanche à l'intérieur de la tache

Cercosporiose: sur le site d'Ully Saint Georges dans l'Oise et Retheuil dans l'Aisne.

Seuil de nuisibilité : 5 % de feuilles avec présence de taches de cercosporiose fructifiée (ponctuation noire à l'intérieur de la tache)



Cercosporiose Source ITB



Ramulariose Source ITB

nombre de l	feuilles	avec	la	maladie	(sur	100	feuilles	
		prél	ev	ées)				

Lieu	Observateurs	Variétés		Sensi	bilité		oïdium	cerco	rouille	ramu
Seuils d'inte	ervention T1 avant	le 15 août	Oid	Cerco	Roui	Ram	15%	*5%	15%	5%
				-	Aisne		-			3
Annois	SLS	Belino	XXXX	хох	жжж	ххх	Se	uil rouille at	teint le 15 juill	et
Bazoches / V.	Syngenta	Charleston	ххх	XXX	ж	ж	Se	uil rouille att	teint le 15 juil	et
Chambry	Acolyance	Loriquet	XXXX	ХX	хx	ХX	1	0	19	0
Chery les P.	ASEL	Acacia	хххх	XXX	ххх	XXX	0	0	34	0
Crécy / S.	Ternoveo	Belino	XXXX	XXX	xxx	xxx	Seull rouille atteint le 15 juillet			
Joncourt	Cerena	Beetle	ххх	xx	xx	×	0	0	0	0
Juvincourt et D.	Vivesia	Iceberg	жж	ххх	XXX	ххх	0	2	3	0
Laffaux	Tereos	Barents	XXX	XXX	XXXX	XXX	0	1	.00	(5)
Louâtre	Syngenta	Canelle	XXXX	XXXX	ж	XX	0	0	0	0
Marcy	Ceta de St Q.	Acacia	XXXX	XXX	жж	XXX	0	0	29	2
Mesbrecourt	ITB 02	Vienetta	ж	×	ж	ХХ	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Mesbrecourt	ITB 02	Nenuphar	XXXX	XXXX	хх	XXX	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Retheuil	SES VDH	Acacia	хххх	XXX	XXX	XXX	0	5	10	0
Nizy le comte	ITB 02	Samuela	×	×	xx	ж	3.	3	24	0
Oisy	Syngenta	Sy Muse	жж	жж	хх	ж	0	0	2	0
Regny	Tereos	Acacia	XXXX	ххх	ххх	ххх	0	1	31	0
Savy	SLS	Python	жж	хох	xx	ххх	Se	uil rouille at	teint le 15 juil	et
Voharies	ITB 02	Talentina	ж	xx	хх	ХX	Se	uil rouille att	teint le 15 juil	et

	Oise											
Rouvillers	ITB 60	Acacia	XXXX	XXX	ххх	ххх	Seuil rouille atteint le 15 juillet					
Chevrières	Tereos	Acacia	XXXX	XXX	XXX	XXX	5	0	-35	0		
Hautefontaine	Agriculteur	Fortissima	×	ж	×	XX	0	2	6	1		
Villeselve	Fredon Pic.	Ouragan	xxx	ж	ХX	XXX	0	nc	2	nc		
Noyon	CA 60	Liszt	xxx	3000X	ХX	XX	0	1	265	0		
Beaulieu les F.	SLS	Mohican	xxx	XXX	xx	XXX	0	0	22	1		
Nourard le F.	SES VDH	Iceberg	xxx	XXX	ххх	XXX	0	1	18	5		
Bonneuil les E.	Agriculteur	Ouragan	XXX	ж	ж	жж	Seuil rouille atteint le 15 juillet					

Bresles	ITB 60/Agri	Barents	XXX	XXX	XXXX	XXX	0	0	17.	2
Serans	SRAL	Capella	х	XXX	ж	ж	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Mareuil / O.	Syngenta	Sy Muse	xxx	XXX	ж	хх	0	0	0	0
Barbery	CA 60	Iceberg	XXX	xxx	ххх	XXX	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Ully-Saint- Georges	CA 60	Sy Muse	xxx	XXX	хх	ж	0	5	13	3
Verberie	IT8 60	Samuela	×	×	ХX	ж	0	1	18	5

				S	omme						
Ponthoile	SRAL	Barents	ххх	XXX	XXXX	XXX	4	0	35	1	
Nampont-st- Martin	TEREOS	Kopernikus	жх	хххх	ххх	ххх	0	5	3	- 6	
Mareuil Caubert	TEREOS	Sy Muse	ххх	xxx	ж	xx	0	0	0	2	
Mons Boubert	SYNGENTA	Charleston	ххх	XXX	xx	ж	0	0	1	2	
Vismes-au-val	ITB 80	Seraphina	×	XXX	xx	хх	0	0	5	2	
Vismes-au-val	ITB 80	Iceberg	ххх	ххх	ххх	ххх	0	1	7	2	
Conteville	ITB 80	Belino	XXXX	XXX	ххх	XXX	0	1	5	1	
Hornoy-le- Bourg	Chambre Agri	Charleston	ххх	xxx	xx	ж	0	0	0	3	
Saisseval	KWS	Talentina	×	XX	ж	xx	0	3	7	1	
Brassy	SES	Beetle	XXX	xx	xx	х	0	0	6	4	
Boves	TEREOS	Talentina	×	xx	xx	ж	0	0	7	0	
Flesselles	ADAMA	Mohican	ххх	XXX	ж	XXX	0	1	0	0	
Beauquesne	Charpentier	Julius	xx	жжж	х	XXXX	nc	nc	nc	nc	
Chuignolles	Phyteurop	Barents	ххх	XXX	хххх	XXX	0	0	15	0	
Courcelette	DESPREZ	Belino	XXXX	ххх	жж	XXX	2	0	8	1	
Marchelpot	BASF	Sy Muse	ххх	ххх	xx	ж	0	0	13	0	
Hangest-en- Santerre	Saint Louis Sucre	Iceberg	ххх	xxx	xxx	ххх	Seuil oïdium atteint le 15 juillet				
Vraignes-en- Vermandois	Saint- Emilie/CETA HdS	Accacia	xxxx	xxx	xxx	ххх	Seuil rouille atteint le 15 juillet				
Gratibus	SYNGENTA	Sy Muse	ххх	ххх	ж	xx	0	0	0	0	
Fins	UNEAL	Elora	xx	XXX	xx	ж	0	0	0	0	
Quivières	Chambre Agri	Seraphina	×	XXX	XX	xx	0	3	0	4	

 $^{^{\}star}$ Pour la bordure littorale, le seuil cercosporiose passe à 10 %

Parcelles en bordure maritime

Présence de la maladie

Seuil atteint

<u>Légende de la sensibilité variétale</u> : xxxx : Très Sensible, xxx : Sensible, xx : Peu Sensible, x : Résistante

nc: pas d'observation

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asel, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CFA Le Paraclet, CER France 60, Cerena, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais , Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilin, Ucac, Unéal, Valfrance, Vivescia, Van Robaeys Frères, le SRAL Picardie - M. Arnaud COLIN, Mme Marie DECAUX.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : Céréales : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. Colza : A. Vanboxsom — Cetiom. M. Roux Duparque — Chambre d'Agriculture de l'Aisne. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. Protéagineux : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. Lin : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et F. BERT — Arvalis. Betteraves : Ch. Chatain — Chambre d'Ag. de l'Oise et T. Leclerc- ITB 80. Luzerne : T. Leroy — Chambre d'Ag. de la Somme

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie –

Coordination et renseignements: Renée PREVOST - Tèl: 03 22 93 51 20 - E-mail: r.prevost@somme.chambagri.fr. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.